



Le sionisme et ses tragiques contradictions

Author(s): Amal Jamal

Source: *Cités*, No. 47/48, Sionismes/Antisionismes (2011), pp. 83-113

Published by: Presses Universitaires de France

Stable URL: <https://www.jstor.org/stable/41444762>

Accessed: 06-11-2019 12:10 UTC

REFERENCES

Linked references are available on JSTOR for this article:

https://www.jstor.org/stable/41444762?seq=1&cid=pdf-reference#references_tab_contents

You may need to log in to JSTOR to access the linked references.

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact support@jstor.org.

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of the Terms & Conditions of Use, available at <https://about.jstor.org/terms>



JSTOR

Presses Universitaires de France is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to *Cités*

Le sionisme et ses tragiques contradictions

AMAL JAMAL

83

*Le sionisme
et ses tragiques
contradictions
Amal Jamal*

Selon l'idéologie d'État et les normes constitutionnelles légales d'Israël, toute personne qui peut faire la preuve d'un lien, fût-il le plus ténu, avec l'histoire et la tradition juives, peu importe où et quand elle est née, possède sur mon pays natal des droits supérieurs aux miens, en dépit du fait que ma famille y habite depuis plusieurs centaines d'années. Selon cette idéologie, du fait qu'elle est née juive, cette personne possède un lien virtuel éternel avec le pays, et le lien que j'ai avec la terre qui m'entoure ne vaut pas la même chose, car je n'appartiens pas au « peuple élu ». Cette priorité des Juifs sur les non-Juifs, quand bien même ils sont citoyens d'un même État, ne relève pas seulement de l'idéologie hégémonique : elle représente aussi la pratique dominante dans tous les aspects de la vie en Israël, depuis qu'il existe. Cette priorité est énoncée sans nuances, par le truchement d'un discours nationaliste romantique, et elle est systématiquement mise en œuvre à l'aide des techniques et ressources gouvernementales les plus sophistiquées. C'est là l'une des caractéristiques principales – et peut-être la principale tout court – du sionisme, lequel est une idéologie systématique et un mouvement politique nanti d'un appareil étatique qui l'applique. Dès lors, rien d'étonnant si la vie juive ne cesse de prospérer dans les villes, les territoires urbains et communautaires en Israël, tandis que celle des Arabes palestiniens des villes arabes ne fait que dégénérer. Il suffit de comparer la ville juive de Carmel, créée dans les années 1960 et les villages environnants de Majd Al-Kuroum, Deer Al-Asad et Bieneh, qui existent depuis des centaines d'années, et de comparer la ville juive du Haut-Nazareth et le Nazareth arabe en matière d'infrastructures, de zones

Cités 47-48, Paris, PUF, 2011

industrielles, de planification, d'enseignement scolaire, de services de santé et de loisir, pour comprendre que les profonds abîmes qui séparent les deux parties de la même ville ne sont pas le résultat d'un accident ou d'un aveuglement de la politique publique. Les politiques nationales peuvent certes fluctuer, être contrariées pour quelque temps dans un domaine ou dans l'autre. Mais quand elles sont constamment et systématiquement orientées de façon à faciliter l'expansion et la supériorité d'un groupe ethnique national, en raison d'une idéologie sophistiquée et solidement justifiée, et à en exclure un autre, définitivement identifié comme un « problème de sécurité et de démographie », nul ne peut rester indifférent ou naïf. Quand une communauté est éduquée pour se sentir « chez elle », tandis que l'autre est décrite comme étrangère, extérieure, intrusive, il faut se poser des questions et trouver des réponses.

Cet essai tente modestement de revenir sur la signification du sionisme en tant que construction idéologique et pratique. Il ne s'agit pas de fournir une définition lexicale du sionisme, non plus qu'un texte philosophique abstrait. Ce phénomène se trouve bien au-delà d'une description monolithique, pour des raisons qui tiennent au fait qu'il n'est pas historiquement stable, qu'il a une extension géographique, qu'il est démographiquement hétérogène et idéologiquement multiple. Le sionisme est une idéologie et une théorie politique pratique, soumise à de fréquents changements, ainsi qu'à des discussions, par ses agents individuels et collectifs. Il possède d'un côté des dimensions philosophiques, théorétiques et discursives, et d'un autre côté des dimensions tangibles, matérielles et pratiques. Il a ses gagnants et ses perdants. Pour certains, il fait office de vision du monde, un monde qui serait divisé entre amis et ennemis, et pour d'autres, c'est un mouvement colonial dont ils éprouvent le caractère dépossédant, discriminant et spoliateur. Pour les Juifs, le sionisme est construit comme une idéologie d'émancipation et de souveraineté, qui organise le monde en entités dichotomiques, en termes binaires. Cela apparaît dans tous les aspects de la vie juive et se manifeste dans toutes les actions de l'État d'Israël. C'est une vision du monde politique et nationale qui tente de dépolitiser les justifications grâce auxquelles un peuple reçoit des privilèges dans un pays qui appartenait à un autre peuple, et qui institutionnalise ces privilèges dans un ordre constitutionnel sophistiqué. Donc, elle est coloniale en vue d'être émancipatrice. Les pages suivantes vont tenter de montrer que cette contradiction est inhérente au sionisme.

Il est difficile de traiter de ce phénomène en évitant ses pièges. Le simple fait d'accepter d'en parler et d'expliquer ses caractéristiques nous fait rentrer dans sa construction de phénomène central d'un contexte existentiel et historique. Par ailleurs, on ne peut ignorer les manifestations qui influencent une vie quotidienne, avec leurs répercussions sur toutes les dimensions de l'être. Je suis parfaitement conscient du fait que quelle que soit la façon dont on en traite, cela paraîtra réducteur à certains, injuste à d'autres. Il y a une chose évidente : il faut avoir un point de vue, et mieux vaut qu'il soit clair et transparent. Mais dans la mesure où ce point de vue est fondé sur l'expérience pratique plutôt que sur une théorie abstraite, et puisqu'il est partagé par nombre de personnes, qui partagent aussi la menace existentielle incarnée dans les dimensions les plus centrales du sionisme – soit sa supériorité, son expansionnisme, son exclusion ethnique et son hégémonie politique –, ce traitement du sionisme pourrait apparaître comme une conception collective, plus que comme une représentation personnelle.

Dans les pages qui viennent, je me concentrerai sur les dimensions dominantes du sionisme, soit la supériorité, l'expansionnisme, l'exclusion ethnique et l'hégémonie politique. Ces dimensions ne sont ni essentielles ni inhérentes, mais ce sont les plus apparentes, comme le démontre l'histoire des cent dernières années. Elles sont défendues par les représentants de la pensée sioniste, et comme c'est ainsi qu'elles se sont manifestées, ce sont les traits qui peuvent être conçus, analysés et représentés. J'en traite à partir des réflexions antérieures sur le sionisme, mais je m'efforce de les dépasser en combinant des dimensions idéologiques et pratiques, en raison de la conviction que les mouvements politiques complexes sont « naturellement » les deux à la fois.

Pour commencer, j'envisage la construction de l'idéologie sioniste comme une vision du monde imbuée de sa supériorité et condescendante envers les natifs de Palestine. Je passe ensuite à la dimension expansionniste, en réfléchissant sur le concept de « *Lebensraum* » incarné dans les politiques sionistes du territoire, de la planification et des zones. Je considère les caractères d'exclusion de l'idéologie et de la pratique sionistes, en fonction desquelles les Arabes palestiniens, même membres de « l'État juif » ne peuvent être ni moralement ni politiquement égaux. Pour finir, je démontre que la caractéristique d'exclusion est renforcée par l'hégémonie politique, qu'elle est liée aux caractéristiques ethno-républicaines incarnées dans la pensée et la pratique sionistes, et qu'elle ne laisse aucune place aux

valeurs humanistes universelles et aux droits de l'homme incarnés dans le républicanisme civique¹.

Avant de poursuivre, il importe de se rappeler que l'auteur est parfaitement conscient du fait que pour la plupart des Juifs, le sionisme est une vision du monde positive, ainsi qu'une politique « naturelle », dans un monde divisé entre nationalités et dans une réalité où toutes les nations visent à leur autodétermination. En tant qu'humaniste, je comprends aussi pourquoi le sionisme a gagné le cœur de la plupart des Juifs, spécialement après l'expérience de l'Holocauste. En tant que citoyen de l'État d'Israël, l'essentiel de mon environnement et nombre de mes amis juifs sont sionistes. Ce n'est pas là un trait identitaire essentiel, mais une construction nationale contestable, de sorte qu'il est bon de discuter la pensée et la pratique sionistes sans tomber dans les généralisations racistes. Cette discussion ne vise pas à ignorer ou à ébranler le caractère central du sionisme dans la vie juive, non plus qu'à disqualifier le droit des Juifs à la sécurité et à l'autodétermination. Au contraire, dans la mesure où ce droit est admis comme fondamental pour un grand nombre d'hommes et comme ces derniers ne se comprennent qu'à partir de lui, il mérite attention, en raison précisément de ses contradictions internes. Cela est d'autant plus vrai que les sionistes se voient comme des personnes morales. Le fait que des sionistes voient le sionisme en termes moraux ne signifie pas qu'il ne puisse avoir des manifestations négatives, même si ses partisans pensent que leurs intentions sont bonnes. Le sociologue Max Weber a déjà établi l'importance de la différence entre éthique de la conviction et éthique de la responsabilité². Le sionisme peut se targuer d'avoir sauvé la vie de nombreux Juifs, mais il en a placé tout autant sous une menace perpétuelle. Il a été dévastateur pour des centaines de milliers d'Arabes palestiniens qui ont perdu le droit de vivre normalement et de se sentir chez eux dans leurs maisons personnelles et collectives. Le sionisme continue de rétrécir les espaces de vie des Arabes palestiniens sur la totalité de leur territoire historique de Palestine. Il conduit nombre de ces derniers à confondre judaïsme et sionisme, ce qui met en danger la vie de nombreux Juifs. La tension entre le sionisme comme expression des droits nationaux des Juifs et ses manifestations oriente les analyses qui suivent, et démontre que le

1. M. Albertone, « Democratic Republicanism: Historical Reflections on the Idea of Republic in the 18th Century », *History of European Ideas*, 33, 2007, p. 108-130.

2. M. Weber, *Le Savant et le Politique*, Paris, Plon, 1959.

sionisme plus que les droits des Juifs est une source majeure de la réalité de malveillance dont nous souffrons en Palestine historique. C'est pourquoi la discussion qui suit démontre que toute vision positive du futur de la Palestine historique doit se fonder sur l'affranchissement des droits des Juifs à l'égard du sionisme auquel ils ont été associés artificiellement, faute de lui être foncièrement identiques.

LA DIMENSION DE SUPÉRIORITÉ

Depuis le début, dès les écrits de Heinrich Gertz, de Moshe Hess, de Leo Pinsker et de Theodor Herzl, on relève les efforts accomplis pour fournir une authentique réponse juive aux défis que les Juifs devaient affronter à l'ère de l'émancipation et du nationalisme en Europe, en soulignant les liens historiques et culturels entre le peuple juif et le pays de ses pères, d'un côté, et en ignorant d'un autre côté la réalité démographique, culturelle et humaine de la Palestine. Les premiers penseurs sionistes étaient d'ardents pourvoyeurs d'idées neuves sur la question juive, notamment en Europe de l'Est. La signification des colonies juives en Palestine et leurs implications pour les habitants indigènes n'ont jamais fait partie des réflexions philosophiques, morales ou politiques d'aucun des penseurs fondamentaux du sionisme.

Plus que comme une question morale ou humaine, la présence des Arabes en Palestine a été regardée comme un problème pratique. La supériorité historique et morale des Juifs imprègne la pensée – puis la pratique – de la plupart des dirigeants et institutions sionistes. Lorsque dans son livre *L'État des Juifs*, Herzl s'interroge sur la présence des Arabes ou bien lorsqu'il l'imagine dans son roman *Altneuland*, ou quand Jabotinsky examine la question arabe dans son essai *Le Mur de fer*, il s'agit chaque fois d'un enjeu pratique, jamais d'un élément du traitement philosophique, moral et théorique de la gestion de la réalité juive au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Herzl imagine une réalité positive entre migrants juifs et habitants indigènes de la Palestine. Il se demande même pourquoi les Palestiniens résisteraient à l'immigration juive si celle-ci leur était bénéfique, augmentant le prix de leurs terrains et créant de nouveaux emplois dans une économie de marché en cours de développement. Jabotinsky se montre plus réaliste quant à la réaction des

Palestiniens devant l'immigration juive. Il est convaincu que l'utilité économique par l'ouverture du pays aux vents de la mondialisation de l'économie de marché ne suffira pas à gagner le silence des Palestiniens, c'est pourquoi il propose une solution basée sur le pouvoir militaire¹. Il était convaincu que la bonne stratégie pour réaliser les aspirations sionistes était d'imposer une réalité juive aux habitants indigènes : schéma politique sans grande différence avec l'attitude d'Arthur Rupin et Ben Gourion, du mouvement travailliste².

Si l'on regarde la traduction de la pensée sioniste sur le terrain, c'est la combinaison des pouvoirs économique et militaire qui en a permis l'application. L'absence de souveraineté jusqu'à 1948 a fait du renforcement économique de la colonisation juive sous le mandat le but central du mouvement sioniste. Du début des années 1930 jusqu'à 1948, l'intensification de l'immigration juive en Palestine et l'édification secrète d'un pouvoir militaire indépendant faisaient partie des buts principaux des *leaders* du mouvement sioniste. Le débat interne entre les divers courants politiques à propos de la meilleure stratégie démographique, géographique, coloniale et militaire ignorait toute considération morale des authentiques racines de la résistance palestinienne à la colonisation et à l'immigration juives. Sans sérieux problèmes de conscience, on continuait d'imposer une nouvelle réalité démographique et politique au groupe, contre la volonté des habitants indigènes de la Palestine. À l'exception de petites organisations juives, telle Brit Shalom ou d'organisations d'Arabes juifs comme le Parti communiste, la plupart des partis sionistes en Palestine considéraient la revendication de la souveraineté juive comme une entreprise morale sans atteinte pour les droits fondamentaux de l'écrasante majorité des Arabes palestiniens.

La supériorité du droit des Juifs sur la terre palestinienne et la transformation de la présence palestinienne en un problème pratique plutôt que moral soulèvent des questions en attente de réponses. Celles-ci relèvent de divers présupposés tenus pour acquis par la plupart des penseurs et institutions sionistes, encore valides de nos jours. Pour des raisons de place, je ne pourrai les discuter que brièvement dans ce contexte.

1. A. Shlaim, *The Iron Wall: Israel and the Arab World*, New York, WW. Norton, 2001 ; I. Lustick, « To Build and To Be Built: Israel and the Hidden Logic of the Iron Wall », *Israel Studies*, vol. 1. n° 1, Summer 1996, p. 196-223.

2. A. Shapira, *Land and Power: the Zionist Resort for Force 1881-1948*, Oxford, Oxford University Press, 1992.

LE FACTEUR PREMIER ET FONDAMENTAL
EST LE FACTEUR RELIGIEUX

Il explique la perception que les Juifs ont de la supériorité de leur droit sur la Palestine, supériorité qui s'incarne dans la pensée et la pratique sionistes. En dépit du fait que, pour la plupart, les penseurs sionistes étaient laïcs, leur justification du droit des Juifs sur la « Terre d'Israël » repose sur le récit biblique¹. C'est la promesse divine et éternelle, ainsi que son influence sur diverses communautés juives en Europe qui conduit Herzl, Juif laïc, et nombre de ses successeurs à recentrer le rêve d'un État juif sur ce qu'ils considèrent comme le pays natal historique. Le lien spirituel et religieux entre les Juifs et la Palestine devient un facteur déterminant dans la planification stratégique et l'affermissement de l'idée de coloniser la Palestine et de transformer ses caractères démographiques et politiques à la mesure des exigences d'un État juif. Ce modèle de pensée apparaît dans la réflexion politique et les pratiques du dirigeant majeur du sionisme dans la période 1920-1960, David Ben Gourion. Ce dernier est un homme de la Bible, et ses héros ainsi que son paysage national sont profondément liés au récit biblique. Cette connexion à la Bible et à son discours du lien divin entre le peuple juif et sa terre promise, largement exagérée, conduit à négliger « la connexion récente et temporaire entre les fermiers palestiniens et leur terre »². La vision divine du monde est considérée comme supérieure et plus juste que toute utilisation quotidienne et immédiate de la terre. Elle a été institutionnalisée en directives étatiques, principalement manifestes dans le système éducatif, dans les livres d'histoire, dans les ministères de la Planification et du Logement, qui ont encouragé la création de villes nouvelles et autres types d'implantations en fonction de la carte juive, ainsi que dans les politiques archéologiques soutenues par des fonds publics, qui se concentrent sur la révélation de l'histoire et de la présence juives en Palestine il y a des milliers d'années³.

1. J. Cook, *Blood and Religion: the Unmasking of the Jewish and Democratic State*, Londres, Pluto Press, 2006.

2. I. Finkelstein et A. Silberman, *David and Solomon: in Search of the Bible's Sacred Kings and the Roots of the Western Tradition*, New York, Free Press, 2006.

3. M. Benvenisti, *Sacred Landscape: the Buried History of the Holy Land since 1948*, Berkeley, University of California Press, 2000.

LES PENSEURS SIONISTES
DE LA FIN DU XIX^e ET DU DÉBUT DU XX^e
ONT DÉVELOPPÉ UNE CONCEPTION MODERNISTE DU MONDE

Elle semble renvoyer à des idéologies opposées, lesquelles sont en réalité très proches ; ainsi en est-il du nationalisme et du socialisme ethno-républicain. Ces deux philosophies modernistes revendiquent la supériorité historique *inter-alia* en soulignant le contrôle des êtres humains sur leur vie et l'utilisation de la volonté humaine à la défense d'un projet national unifié. Les penseurs sionistes ont admis le nœud gordien inscrit dans la philosophie moderne, qui allie la modernité comme période historique avec une conscience de soi éclairée et approfondie. Les *leaders* capitalistes, tout autant que les socialistes, ont défendu l'idée que le sujet éclairé et conscient est supérieur au sujet « prémoderne ». La constitution du peuple juif en tant que moderne se situe dans un cadre historique net, qui embrasse un système hiérarchique de valeurs relié à des sujets non modernes. Le *Zeitgeist* manifesté dans les écrits de Jabotinsky par exemple se traduit dans l'attribution au peuple juif de capacités quasi « surnaturelles ». La pensée de Jabotinsky, dominante en Israël dans les dernières décennies, souligne la combinaison de la supériorité et de la force « organiques », comme éléments de la survie des Juifs¹. Bien que le mouvement travailliste socialiste, qui a longtemps dominé la scène culturelle et politique israélienne, ait dissimulé cette philosophie politique, en tentant de réfléchir le nationalisme juif en termes progressistes, socialistes et humanistes, les dernières décennies démontrent que la philosophie de Bitari l'emporte, nuancée d'une touche de messianisme religieux. Les conceptions de l'idéologie sioniste relèvent de la supériorité de l'Occident, qui se considère non seulement comme plus avancé technologiquement mais aussi comme théologiquement plus moral. La philosophie de la supériorité est exposée en termes raciaux dans le monde séculier tout comme dans les manifestations religieuses du sionisme. Les premiers se manifestent dans l'influence croissante du « Libermanisme » laïc, les seconds se traduisent dans les nouvelles versions du Kahanisme religieux. Les deux sont liés et nourrissent la philosophie des principaux mouvements politiques de même que la pensée politique populaire. Ils se manifestent également dans des attitudes racistes lors d'enquêtes d'opinion récurrentes, typiques de la signification populaire du sionisme².

90

Dossier
Sionismes/
Antisionismes

1. S. Avineri, *Varieties of Zionist Thought*, Tel-Aviv, Am Oved, 1980.

2. Pour une approche plus détaillée des attitudes politiques récentes, voir : www.idi.org.il.

Les spécialistes de la politique israélienne savent tous que l'expansion coloniale et territoriale est une caractéristique fondamentale de l'idéologie et de la pratique sionistes¹. Tous savent également que les méthodes de l'expansion coloniale et territoriale se sont développées dans le contexte militaire et politique de la Palestine d'avant 1948². L'on pourrait ajouter à ces savoirs partagés le rôle central joué par les forces militaires dans le soutien aux implantations et leur protection contre la résistance arabo-palestinienne³. La colonie, l'implantation sont devenues des valeurs sionistes fondamentales, élevées au rang de vertus⁴.

L'idéologie de *Giulat Ha-Karka* (Sauvons la terre) est devenue une force centrale de la motivation de la politique sioniste⁵. Le simple concept de « Giulat » est déjà un concept religieux, qui signifie « sauver » ou « libérer » quelque chose – d'ordinaire l'âme ou le territoire – d'une occupation et d'une exploitation étrangères. En termes sionistes, la conquête de la Palestine est considérée comme le fait de la libérer de ses habitants et de la rendre à ses propriétaires originels⁶. Fondée sur la sécularisation du concept religieux par les *leaders* sionistes laïcs, qui développaient une « religion civique » moderne ethnicisée, la conquête des espaces de la Palestine

1. A. Azoulay et A. Ophir, *This Regime Which Is Not One: Occupation and Democracy between the Sea and the River*, Tel-Aviv, Resling, 2008 (en hébreu) ; N. Masalha, *Imperial Israel and the Palestinians: the Politics of Expansion*, Londres, Pluto Press, 2000; G. Shafir et Y. Peled, *Being Israeli: the Dynamics of Multiple Citizenship*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002; A. Eldar et E. Zertal, *Lords of the Land: the War over Israel's Settlements in the Occupied Territories, 1967-2007*, New York, Nation Books, 2007.

2. B. Kimmerling, *Zionism and Territory: the Socio-Territorial-Dimensions of Zionist Politics*, Berkeley, Institute of International Studies, University of California, 1983; G. Shafir et Y. Peled, *op. cit.*

3. U. Ben Eliezer, *The Making of Israeli Militarism*, Bloomington, Indiana University Press, 1998; S. Cohen, « The Hesder Yeshivot in Israel: a Church State Military Arrangement », *Journal of Church and State* 35, 1993, p. 113-130.

4. G. Shafir et Y. Peled, *op. cit.*

5. R. Friedman, *Zealots for Zion: inside Israel's West Bank Settlement Movement*, New York, Random House, 1992; D. Kretzmer, *The Occupation of Justice*, Albany, University of New York Press, 2002.

6. M. Aronof, « Myths, Symbols and Rituals of the Emerging Israel », in Laurence J. Silberstein (ed.), *New Perspective on Israeli History: the Early Years of the State*, New York, New York University Press, 1991, p. 191-215; Y. Zerubavel, *Recovered Roots: Collective Memory and the Making of Israeli National Tradition*, Chicago, University of Chicago Press; B. Morris, *Righteous Victims: a History of the Zionist-Arab Conflict, 1881-2001*, New York, Vintage Books, 2001.

et sa colonisation étaient un objectif choyé et encouragé¹. Les *leaders* de *Giuliat* devinrent des héros célébrés comme des exemples d'engagement national. Les connotations religieuses de *Giuliat* demeurent sous-jacentes au processus de colonisation des territoires palestiniens occupés (TPO), ainsi qu'à l'intérieur d'Israël². Les dirigeants sionistes laïcs en ont gommé la connotation religieuse, mais celle-ci a conservé son pouvoir en tant que cadre idéologique de légitimation et force de motivation liant le peuple juif au pays et légitimant son expansion territoriale, quels que soient les coûts humains du côté palestinien. La colonisation est très vite devenue la composante centrale de l'identité nationale juive. Elle s'est enracinée dans la théologie et l'histoire bibliques, utilisant les instruments économiques et technologiques modernes pour justifier sa réalisation pratique. Ainsi la colonisation contenait-elle des valeurs et des mythes collectifs, en tant qu'infrastructures du sionisme.

Dès ses débuts, le projet de colonisation suscita la résistance palestinienne³. C'est pourquoi colonisation et stratégie militaires furent tôt entretissées, sans séparation envisageable⁴. Cette interdépendance a conduit à la symbiose de la colonie militaire, les colonies juives étant conçues comme partie de la stratégie militaire juive. En dépit de toutes les dissensions existant entre les *leaders* et les organisations sionistes, qui conduisirent à de sérieuses querelles à propos de l'emplacement des colonies, l'occupation du territoire fut encouragée par les organes militaires du mouvement sioniste, depuis *Hashomer* et *Hapalmach* jusqu'à aujourd'hui. Les colons frontaliers étaient considérés comme des combattants de la nation. C'est pourquoi ils étaient entraînés par les organisations militaires : ils ne se bornaient pas à protéger et travailler la terre, ils combattaient la résistance indigène à leur expansion⁵.

1. C. Liebman et E. Don Yihy, *Civil Religion in Israel: Traditional Judaism and Political Culture in the Jewish State*, Berkeley, Calif., University of California Press, 1983.

2. N. Masalha, *Imperial Israel and the Palestinians: the Politics of Expansion*, Londres, Pluto Press, 2000.

3. B. Kimmerling et J. Migdal, *op. cit.*; B. Doumani, *Rediscovering Palestine: Merchants and Peasants in Jabal Nablus, 1700-1900*, Berkeley, CA, University of California Press, 1995; R. Khalidi, *Palestinian Identity: the Making of a Modern Political Consciousness*, New York, Columbia University Press, 1997.

4. E. Tzfadia, « Are We Really Separating?: the Military Society in Face of Spatial Ideology and Practice » in Gabi Shefer, Ore, Barak et Amiran Oren (eds.), *An Army that Has a State? Jérusalem, Carmel*, 2008, p. 45-66.

5. O. Shiran, *Courageous Posts*, Tel-Aviv, Security Ministry, 1998.

Il faut retenir que dans ce contexte particulier, la signification officielle – et pratique – de la sécurité dans l'idéologie sioniste ne se limitait pas à la protection du territoire de l'État juif et de sa population. Elle se fondait essentiellement sur la revendication et la défense du projet ethno-national et de la construction de la nation dans lesquels la captation, le contrôle et la colonisation du territoire occupent un rôle central. Il s'agit d'un concept de sécurité basé sur la protection du *Lebensraum* de la nation, qui préserve le territoire et crée des réserves pour les générations futures. Dans la mesure où la majeure partie de la Palestine avant 1948 et la plupart des territoires palestiniens occupés (TPO) après 1967 étaient peuplés ou possédés par des personnes privées, l'armée israélienne, par le truchement des organismes mis en place par le gouvernement militaire, utilisait diverses technologies « légales », « judiciaires » et militaires pour défendre une conception ethno-nationale de la sécurité et du contrôle. L'installation des Juifs dans des lieux occupés par des Palestiniens devint une composante de la conception dominante de la sécurité, manifeste dans les politiques d'occupation encouragées dans les territoires ou en Galilée et dans le Néguev jusqu'à nos jours.

Cette réalité de la colonisation de presque tout territoire avec le soutien direct de l'État et le soutien indirect de la société israélienne est profondément liée à une idéologie de légitimation – le sionisme – qui assimile la colonisation avec la sécurité et l'identité. Le rôle de « pionniers » des colons, même lorsque ce rôle consiste à défier l'État et ses agents, est toléré par ces mêmes agents et, mieux encore, par la majeure partie de la société juive israélienne, y compris ses composantes dites « éclairées ». C'est cette profonde connexion conceptuelle et idéologique entre la construction de l'État, la construction de la nation et la sécurité nationale, qui fournit la meilleure manifestation du sionisme. En ce sens, les colons sont des « citoyens-pionniers-soldats » qui conduisent le camp entier dans une mission peu distincte d'autres projets coloniaux¹. En ce sens, il n'y a pas grande différence entre ce qui a été réalisé des décennies durant, avant et après l'établissement de l'État, en matière de fusion fondamentale entre colonisation et sécurité nationale.

L'aphorisme de Ben Gourion suivant lequel les colonies produisent la sécurité et la sécurité produit les colonies pourrait être rapporté à son

1. C. Snyder, *Citizen-Soldiers and Manly Warriors: Military Service and Gender in the Civic Republican Tradition*, Landham, M.D., Rowman & Littlefield Publishers, Inc., 1999.

discours de 1948 : « La sécurité de l'État ne reposera pas uniquement sur sa défense militaire. Notre façon de coloniser ne sera pas moins déterminante pour la sécurité de l'État que les méthodes de sa formation militaire »¹.

Il en résulta que des centaines de nouvelles colonies juives furent établies dans diverses parties de l'État d'Israël jusqu'en 1967. Le rôle de l'armée dans ce processus fut plus que crucial. Oren souligne les fonctions principales de la nouvelle armée, comme de déterminer les lieux appropriés pour les colonies, déterminer la place de chacune, sa structure physique et sa composition sociale². L'armée désignait un officier de haut rang comme responsable de la colonisation qu'il organisait comme depuis un poste militaire en temps de guerre. Dans chaque colonie, il y avait des habitants chargés des affaires de sécurité, entraînés par l'armée et sous son commandement territorial³. En vue d'établir une « colonie d'occupation », ce qui conduisit à l'établissement de centaines de nouvelles colonies sur tout le pays, le *Palmach*, noyau de l'armée israélienne, se révéla une force pionnière non seulement sur le champ de bataille, mais aussi dans l'expansion démographique des colonies juives en Palestine. Les unités du *Palmach* établirent au moins 36 des fameux *kibboutzim* et colonies agricoles dans des postes stratégiques avant 1948. La même politique d'implication militaire dans la politique de colonisation fut observée par l'unité armée, le *Nahal* (Jeunesse combattante des pionniers), dont la tâche principale était d'établir de nouveaux postes militaires destinés à retourner à la vie civile avec l'arrivée de nouveaux immigrants juifs⁴.

Cette forme de colonie fut accompagnée à partir des années 1980 par une autre forme de pionniers : les pionniers économiques, qui tentèrent d'améliorer leurs conditions de vie en colonisant les régions habitées par les Arabes, surtout en Galilée, au nom de l'idéologie sioniste de rejuvaïssance de la Galilée. Les communautés établies dans les années 1980 et 1990 en Galilée sont la meilleure manifestation du fait que le sionisme se fichait d'être socialiste ou capitaliste, du moment qu'il agissait au nom du contrôle juif sur la terre. Si le sionisme socialiste domina dans les

1. D. Ben Gourion, *Memoirs*, Tel-Aviv, Am Oved, 1971.

2. A. Oren, *Army and Space: the Use of Land by the IDF since the War of Independence until the Sinai Operation (1948-1956)*, Thèse de Doctorat, Geographic Department, Haifa, University, 2003.

3. O. Shiran, *op. cit.*, 1998.

4. A. Oren, *op. cit.*, O. Shiran, *op. cit.*

années 1950-1970, depuis les années 1980 une transformation structurelle a poussé le sionisme néolibéral au premier plan. Les deux courants existaient dans le mouvement sioniste depuis ses débuts, alternant au fil des décennies depuis 1948¹.

La même politique expansionniste, qui fusionnait sécurité et colonisation, fut adoptée dans les territoires après 1967. Ces derniers furent toujours considérés soit comme une partie intégrante d'Israël, soit comme un territoire stratégique fondamental, soit comme les deux². La société israélienne peut se diviser sur la question de savoir s'il est sage de coloniser les lieux à forte population palestinienne, mais peu de dissensions surgissent à propos du lien spirituel entre le peuple juif et les territoires. Il n'y a pas plus de divergences entre les officiels à propos de l'importance de ces lieux pour la sécurité du pays. C'est pourquoi la philosophie dominante de la colonisation se manifeste sur le terrain, lorsque les colons idéologiques réussissent à entraîner les anciens organismes étatiques à créer des colonies déclarées soit comme fondamentales au regard de la tradition, soit comme stratégiquement sensibles. La société juive israélienne a suivi la voie tracée par l'armée israélienne et les forces sociales pionnières, comme par exemple les colons du *Gush Emunim* et d'autres, tolérant l'acquisition et la colonisation des territoires palestiniens à l'intérieur d'Israël ou sur la frontière ouverte dans les territoires après 1967³.

Depuis 1967, l'armée s'emploie à établir des « postes militaires » ensuite rendus à la vie civile, et à déterminer les emplacements des colonies. *Pedatzur* démontre comment les *leaders* du Parti travailliste, en dépit de querelles internes, ont lancé un processus extensif d'installation de nouvelles implantations juives dans des secteurs considérés comme importants pour la sécurité d'Israël⁴. Pour apaiser la critique internationale, le gouvernement israélien a rejeté l'applicabilité de la Convention de Genève aux territoires occupés, en proclamant qu'il s'agissait là de « secteurs disputés ». L'armée fut encouragée à créer de nouvelles colonies en fonction d'une politique d'urgence, en vue de resserrer l'étau de l'État israélien sur

1. O. Yiftachel et A. Meir, (eds.), *Ethnic Frontiers and Peripheries: Landscapes of Development and Inequality in Israel*, Boulder, Colo., Nation Books, 2007.

2. R. Pedatzur, *The Victory of Confusion: Israeli Policy in the Territories after the Six Days War*, Tel-Aviv, Eitan, 1996.

3. D. Solomonica, *Gush Emunim: Faith transformed into a Political Social Movement*, Ann Arbor, Mich, University Microfilms International, 1989.

4. R. Pedatzur, *op. cit.* 1996.

les territoires palestiniens. Après les élections de 1977, remportées par le Likoud de Menahem Begin qui forma le gouvernement, les colons idéologiques rejoignirent les idéologues militaires dans un processus intensif de colonisation qui implantait des colonies juives partout où cela était possible. Tous les ministères concernés du gouvernement encourageaient et soutenaient le processus de colonisation, spécialement Ariel Sharon, nommé ministre de l'Agriculture. Il utilisa « L'unité des implantations » (*Unit for Settlement*) dans son ministère afin de transférer des liquidités dans le processus de colonisation des territoires occupés¹. Dans son autobiographie, Sharon reconnaît qu'en peu de temps il a réussi à implanter 64 colonies². Selon Eldar et Zertal, « les colons considéraient les territoires occupés comme leur propriété et eux-mêmes comme leurs maîtres »³. Cette image devint parfaitement légitime après 1977. Depuis, la conception du monde de Jabotinsky, exposée dans son texte *The Iron Wall* (le mur de fer), est devenue la politique dominante. L'expansion forcée, sous la protection de l'armée est devenue la traduction majeure du sionisme, un phénomène accepté et encouragé par tous les gouvernements israéliens, y compris ceux qui étaient dirigés par le parti « socialiste » réputé « pacifiste ».

Dans ce contexte, il est difficile de négliger la revendication du juge à la Cour suprême, Vitkin, qui affirma dans son jugement concernant l'implantation de Bet El en 1978 :

« Du point de vue purement sécuritaire, nul doute que la présence des implantations – même civiles – du pouvoir dirigeant dans les territoires contribue largement à l'état de sécurité dans ce secteur et facilite le travail de l'armée... les colons sont subordonnés à l'autorité de l'armée, formellement ou du fait des circonstances. Ils se trouvent là parce qu'ils ont reçu l'autorisation et l'accueil de l'armée. C'est pourquoi mon opinion est que ... les colonies juives dans les secteurs administrés... obéissent à des nécessités tangibles de sécurité. »⁴

Grinberg prétend que, « sans participation militaire dans l'administration de routine de la population palestinienne, l'État israélien ne serait pas en mesure de procéder à son expansion territoriale, à expulser les

1. I. Zertal et A. Eldar, *Lords of the Land: the War over Israel's Settlements in the Occupied Territories, 1967-2007*, op. cit.

2. A. Sharon, *Warrior: the Autobiography of Ariel Sharon*, Bnei Brak, Steimatzky, 1989; B. Kimmerling, *Politicide: Ariel Sharon's War against the Palestinians*, Londres, Verso, 2003.

3. I. Zertal et A. Eldar, op. cit., p. 387.

4. Suleiman Taufik Ayoub et al., Vs. Defense and 2 others, P °DLG(2)113.

Palestiniens de leurs terres et à construire des colonies juives séparées »¹. Cette position reflète l'entreprise politique d'ethno-nationalisation du territoire sous la loi israélienne, les territoires occupés inclus, à l'aide d'une combinaison de valeurs républicaines et juives. C'est exactement la raison pour laquelle les colons des Territoires posent la question de savoir en quoi consiste la différence entre la légitimité des implantations à l'intérieur et au-delà de la Ligne verte. Les colons affirment que si les Juifs ont le droit historique de s'établir dans la Palestine historique, selon la croyance qu'il s'agit là du pays des patriarches historiques, comme le proclama le mouvement travailliste socialiste (LSM, *Labor Socialist Movement*) avant l'indépendance d'Israël, pourquoi cette logique ne vaut-elle pas dans les territoires ? Mais les Palestiniens aussi vivaient dans ce pays, et ils rappellent qu'ils s'opposaient à l'immigration et à la colonisation juives. Où est la différence ? Si l'implantation dans les territoires est illégitime, le projet sioniste, immoral dans son ensemble, n'est rien d'autre qu'un projet colonial².

Ces revendications sont très importantes, car elles invalident les études qui appliquent les cadres de l'analyse coloniale à la politique israélienne d'implantations seulement à partir de 1967. Comme le démontrent Shafir et Peled, on ne peut manquer d'analyser la totalité du projet sioniste en termes de colonisation, en dépit de la nécessité de souligner certaines différences de politique entre les périodes antérieures et postérieures à 1967³. En dépit de ces différences, on ne peut que remarquer les similarités avec ce qu'Aronson a appelé la politique de « la création des faits accomplis »⁴. Depuis les années 1930, spécialement selon l'initiative *Choma We-Migdal*, les organisations juives établissaient des postes d'implantation qui marquaient leur propriété et leur contrôle du territoire. Les colons des Territoires ont adapté nombre des tactiques utilisées dans la période antérieure à 1948 afin d'imposer des réa-

1. L. Grinberg, *Politics and Violence in Israel: Democracy versus Military Rule*, Londres, Routledge, 2008; G. Gorenberg, *The Accidental Empire-Israel and the Birth of the Settlements, 1967-1977*, New York, Times Books, 2006.

2. Y. Eldad, *The Jewish Revolution: Jewish Statehood*, Jérusalem, Gefen, 2007.

3. G. Shafir et Y. Peled, *Being Israeli: the Dynamics of Multiple Citizenship*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.

4. G. Aronson, *Israel, Palestinians and the Intifada: Creating Facts on the West Bank*, Londres, Kegan Paul International, 1990, en association avec l'Institut d'études palestiniennes, Washington DC.

lités que l'on ne peut ignorer¹. Ces réalités devinrent des faits accomplis (*en français dans le texte*), comme cela s'est traduit dans les déclarations récentes des dirigeants tant israéliens qu'américains, notamment dans le discours de Barak Obama devant la convention AIPAC (*American Israel Public Affairs Committee*) en mai 2011.

La politique expansionniste de l'État israélien, ancrée dans la relation entre implantations et sécurité nationale, se refléchit dans les directives politiques de tous les gouvernements israéliens. Les directives du gouvernement Shamir, adoptées en juin 1990, affirment que « le droit éternel du peuple juif à la terre d'Israël ne saurait être remis en question, qu'il va de pair avec son droit à la sécurité et à la paix... L'implantation dans toutes les parties de la terre d'Israël est le droit de notre peuple et partie intégrante de la sécurité nationale ; le gouvernement agira en vue de renforcer, développer et étendre les implantations »². Avant les élections de 1999, le premier gouvernement Netanyahou intensifia le processus de construction et d'expansion dans nombre d'implantations afin de créer des faits sur le terrain.

Selon des observateurs rapprochés de l'expansion territoriale et du processus d'implantation, « sans la coopération tranquille des ministères de la Défense, du Logement et des Finances, qui consistait en premier lieu à fermer les yeux sur les constructions illégales et les activités de revendication de la terre des colons, ce plan n'aurait pu être réalisé »³. Le gouvernement Barak, qui avait une image pacifique, faisait exactement la même chose que les gouvernements précédents⁴. Il a développé les implantations à un rythme plus rapide que celui de la période Netanyahou. Quand Ariel Sharon arriva au pouvoir au début de 2001, il exprima la relation profonde existant entre les dimensions sécuritaires et ethno-républicaines des implantations et l'expansion dans les territoires occupés. Il expliqua au quotidien *Haaretz* : « Ce n'est pas par accident que les implantations se trouvent où elles sont. Elles protègent le berceau de la naissance du peuple juif et assurent également la profondeur stratégique vitale pour notre existence. Les implantations ont été établies selon la conception

1. I. Peleg et D. Wazman, *Israel's Palestinians*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011; A. Shvout, *The Climb to the Mountains: the New Jewish Settlement in Judea and Samaria*, Jérusalem, Beit El Library, 2002.

2. Rapport sur la colonisation israélienne, Mars 1991, p. 1.

3. Rapport sur les implantations, 9 :2, 1999.

4. *Haaretz*, 6 février 2000, article de Baruch Kra.

que, quoi qu'il arrive, nous devons assurer la zone occidentale de sécurité, adjacente à la Ligne verte, ainsi que la zone orientale de sécurité, le long du Jourdain, ainsi que les routes qui les relient. Et Jérusalem bien sûr. Et la colline aquifère. »¹

Il est devenu plus que clair que les offices gouvernementaux ont continué de fournir les services de base aux implantations, comme l'eau, l'électricité et les infrastructures routières, même quand le processus d'implantation était prétendument « gelé ». Comme Talia Sasson l'a expliqué dans son rapport sur les postes « illégaux » (comme si les autres implantations étaient légales), nombre d'institutions gouvernementales ont continué d'aider à la construction des implantations, sans les processus légaux encore requis dans le passé². Sasson affirme que « la conception de la sécurité suivant laquelle partout où vit un Israélien, sa sécurité devrait être assurée par l'armée, a conduit à un résultat lamentable. Ce résultat est que chaque colon qui souhaite planter sa maison à un endroit, même sans permission – sans autorisation donc illégalement –, reçoit la protection de l'armée. En conséquence de ces actes, ce sont les gens qui déterminent la situation de l'armée sur le terrain, ce n'est pas le chef de l'armée, mais les colons »³.

Le rapport Sasson démontre que l'expansion territoriale des implantations dans les territoires fut le résultat non pas de l'initiative locale d'un avide entrepreneur capitaliste comme certains ont essayé de le démontrer, mais une initiative orchestrée par l'État, bien que sans déclaration officielle, en raison des pressions européennes ou américaines. Les implantations restent une partie importante du paradigme communautaire, ethno-national du *Lebensraum*. Toutes les déclarations des officiels qui se plaignent de leurs difficultés à « soigner la maladie » n'est qu'une autre version de l'attitude « tirer d'abord, pleurer ensuite », qui accompagne toutes les opérations militaires israéliennes, causes de la mort de nombre de civils, comme en a témoigné la seconde guerre du Liban en 2006, la guerre à Gaza en 2009 ou les tirs sur les manifestants palestiniens désarmés sur les hauteurs du Golan le jour anniversaire de la *Nakba* (catastrophe) en mai 2011⁴.

1. *Haaretz*, 12 avril 2001.

2. T. Sasson, *Summary of the Opinion Concerning Unauthorized Outposts Introduced to Prime Minister, Ariel Sharon*, Jérusalem, ministère de la Justice, 2005.

3. *Ibid.*, p. 53.

4. Jour commémoratif de l'exode des Palestiniens durant la guerre israélo-arabe de 1947-1948.

On peut expliquer diversement les caractéristiques exclusives et hégémoniques du sionisme. Les politiques ethniques, politiques, historiques, archéologiques, économiques, planificatrices, etc. pourraient en être de bons exemples. Mais à nos yeux, cette exclusion se concentre sur l'une des dimensions majeures de l'idéologie et de la pratique sionistes, sa conception du temps. Le sionisme pourrait être considéré comme une idéologie et une pratique qui prétendent régler le rythme du temps en Palestine. Retourner à l'histoire moderne semble un effort juif collectif, ainsi qu'établir de nouveaux critères temporels applicables à l'existence juive, avec ses implications notables non seulement sur la vie juive, mais aussi sur la totalité de la région arabe environnante et surtout sur les Palestiniens. Dans les termes de Beit-Hallahmi, « le plan d'action sioniste débute avec deux hypothèses de base : la continuité du peuple juif dans le temps – la continuité entre les Juifs anciens et modernes – et la continuité du peuple juif dans l'espace, et l'unité des Juifs tout autour du monde »¹.

On a demandé aux Juifs sionistes de renoncer à leurs formes de vie traditionnelles, y compris les cadres temporels, en raison de l'aspiration nationale à l'autodétermination. Contrastant avec l'indifférence traditionnelle au temps et à l'histoire, la situation dans le temps et les aspirations au changement émergent comme des éléments importants de la pensée juive nationale à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle². Les penseurs juifs ont créé un lien explicite entre la conscience nationale et l'existence dans le temps historique³. Ils ont développé une conception moderne du temps, et donc une histoire moderne distincte de la vision du monde théologique de la Bible et de la tradition juive, sans les négliger toutefois, en tant que source majeure d'inspiration et de légitimation⁴.

La théorie sioniste tenta d'instaurer une révolution temporelle contraire au déterminisme théologique juif. Le temps sioniste fut ainsi reconstruit comme un temps ouvert, immunisé contre toute entité sacrée destinée à

1. B. Beit-Hallahmi, *Original Sin: Reflections on the History of Zionism and Israel*, New York, Olive Branch Press, 1993, p. 60.

2. A. Funkenstein, *Perceptions of Jewish History*, Berkeley, University of California Press, 1993.

3. S. N. Eisenstadt et M. Lissak, (eds.), *Zionism and the Return to History: a Reappraisal*, Jérusalem, 1999.

4. E. Chowes, « Time in Zionism: the Life and After-Life of Temporal Revolution », *Political Theory*, 26 (5), 1998, p. 652-686.

racheter le « peuple d'Israël ». Le discours national sioniste devait donc s'occuper de la neutralisation de l'histoire, de son affranchissement des forces célestes et de sa finitude déterministe. Le peuple juif devrait retrouver le temps après l'avoir perdu dans des événements historiques qu'il ne pouvait contrôler. Le retour à l'histoire devait devenir un mythe central dans la pensée politique sioniste, enraciné dans des distinctions et des pratiques épistémologiques vitales¹. Ces dernières ont eu un retentissement sur le rapport aux Palestiniens.

Notons que le sionisme n'est pas une idéologie nationale simple et unitaire du point de vue du temps ; il manifeste certaines différences internes basées sur des perceptions différentes du temps. Le mouvement travailliste israélien a dominé idéologiquement le mouvement sioniste jusqu'à la fin des années 1970, déterminant sa perception du temps, jusqu'à ce qu'il soit remplacé par une majorité plus religieuse et plus nationaliste. Ainsi, sa perception du temps est devenue hégémonique et l'est restée. Néanmoins, ces politiques divergentes à propos des Palestiniens en général, et des territoires palestiniens occupés depuis 1967 en particulier, sont une affaire de stratégie plus que d'idéologie. Les travaillistes ont toujours affirmé que le mouvement sioniste ne cherchait pas à dominer un autre peuple ; c'est pourquoi le contrôle des territoires est temporel². Entre temps, le travail de terrain démontrait autre chose. Par ailleurs, le camp nationaliste-religieux déclare tout simplement que les Palestiniens n'ont aucun droit sur la « Terre d'Israël », alors que le lien du peuple juif avec le pays est sacro-saint. Dans la mesure où les actions des travaillistes ne correspondent pas à leur discours, et dans la mesure où la perception concurrente nationaliste-religieuse des Palestiniens a dominé pendant des décennies, combler le fossé entre la parole et l'action en faveur de cette dernière rend le discours hégémonique du sionisme quasi solitaire. Cela est particulièrement vrai lorsque nous considérons le fait que le système politique israélien d'aujourd'hui est entièrement dominé par les débris du mouvement révisionniste coalisés avec les forces religieuses-nationalistes.

Tout comme les autres discours historiques, le temps sioniste a été construit tautologiquement, du seul fait qu'il se présente avec un but clair

1. E. Schweid, *Homeland and a Land of Promise*, Tel-Aviv, Am Oved, 1979.

2. G. Shafir et Y. Peled, *Being Israeli: the Dynamics of Multiple Citizenship*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002; M. Feige, *Settling in the Hearts: Jewish Fundamentalism in the Occupied Territories*, Detroit, Wayne State University Press.

situé dans le futur. Le sionisme se voyait comme le réveil national juif dans le cadre de la modernité, progressiste, fortement connecté aux profondes aspirations juives du retour au bercail¹. Le sionisme utilise l'histoire biblique afin de rationaliser l'attachement juif à la « Terre d'Israël », renonçant au discours théologique orthodoxe. L'historiographie sioniste transforme l'histoire en composante première de son effort de construction d'un sujet historique juif, reconnecté à l'État et à la souveraineté nationale. Dans ce contexte, Ben Zion Dinur, Morgenstern et d'autres évoquent des motivations messianiques influencées par la conception traditionnelle du temps, qui relie la création divine et l'histoire de l'univers². La promesse de Dieu doit être réalisée, l'exil se terminer, et le peuple juif doit rentrer chez lui. Cette compréhension du temps donne de la cohérence et de la raison à l'histoire juive et permet de rattraper deux mille ans d'absence juive au « pays natal ». Elle est sous-jacente à « l'activisme messianique » que l'on peut faire remonter jusqu'à rabbi Yehuda Halevi, qui lie le peuple juif à la « Terre d'Israël » dans un cadre temporel transhistorique³.

La construction du temps sioniste selon l'histoire biblique, même par les penseurs sionistes laïcs, tels que Zvi (Heinrich) Graetz, Shimon Dubnov, Ben Zion Dinur et Raphael Mahler, implique que l'histoire juive biblique fournit le seul cadre temporel valide pour la « Terre d'Israël ». En dépit de la sécularisation, une connexion profonde demeure entre le judaïsme messianique et la pensée nationale moderne, qui fait du temps messianique l'infrastructure temporelle de l'idéologie sioniste⁴. Pour Ben Gourion « Ce qui se trouve désormais sur notre agenda, c'est la réalisation du sionisme... L'Histoire n'attend pas. La Palestine non juive a attendu les Juifs pendant mille huit cents ans... Durant les vingt prochaines années, nous devons créer une majorité juive sur la Terre d'Israël. C'est là l'essence de la nouvelle situation historique »⁵.

1. U. Ram, « Those Days and this Time: Zionist Historiography and the Invention of the Jewish National Narrative, Ben Zion Dinur and his Time », in Yossi Dahan et Henry Wasserman (eds.), *Inventing a Nation*, Raanana, Open University, 2006, p. 217-260.

2. M. Oren, D. Hazoni et Y. Hazoni, (eds.), *New Essays on Zionism*, Jérusalem, Shalem Center, 2006.

3. A. Raz-Karkotzkin, « Exile within a Sovereign State: Towards a Critique of the "Negation of Exile" in Israeli Culture », in *Theory and Criticism* 4, automne 1993, p. 23-56 (en hébreu).

4. J. Gorny, « The Jews: from Halach to History », in Eliezer Ben Raphael, *Jewish Identities: Fifty Intellectuals Answer Ben Gurion*, Sede Boquer, University of Ben Gurion Press, 2001, p. 3-12.

5. D. Ben Gourion, *Memoirs*, op. cit., p. 98.

Cette conception implique la suspension immédiate ou l'invalidation de la conception palestinienne du temps. Elle implique également que l'identité palestinienne soit dépouillée de ses caractéristiques nationales. Selon la conception messianique moderne du temps, le Palestinien « non moderne » est désormais banni de l'écrin que les Lumières juives apportent à l'histoire universelle. Le temps palestinien, ni national ni humain, est considéré comme sans valeur aucune ; il est anhistorique, existant en dehors du cadre temporel construit par le récit messianique et biblique pour le salut juif. Dans ce contexte, le retour des Juifs dans leur pays d'origine est interprété comme la reconquête de la terre sur des « étrangers despotiques »¹. Cette position, manifeste dans les publications d'un nombre croissant de rabbins dans les dernières années, rationalise le statut des Palestiniens comme groupe de nature inférieure, en comparaison de l'éternelle supériorité du « peuple élu ». Les penseurs sionistes laïcs perpétuent la quête du pays originel en utilisant des images bibliques dans des cadres modernes séculiers².

Cette perception rend compte de la présence physique des Palestiniens ou bien en tant que protecteurs temporaires de la terre, ou bien comme des pierres d'achoppement à la réalisation du retour des Juifs dans l'histoire. Elle rationalise l'éviction des Palestiniens à partir de l'histoire de la « Terre d'Israël ». Dans la mesure où le temps palestinien est vide de contenu et impossible à mesurer à l'aide des instruments modernes, les Palestiniens ne sont présents que par nature et, à la différence des Juifs, ils ne sont pas ouverts à l'histoire³. Ainsi, les Palestiniens n'ont jamais traduit leur présence dans une culture, pas plus qu'ils n'ont contribué au développement du pays ; ils ne se sont pas ouverts au monde et n'ont pas transformé l'environnement comme le ferait toute société vraiment cultivée. Dans la mesure où la Palestine était aux yeux des sionistes « négligée et sale », les gens qui y vivaient apparaissaient comme des « intrus ». Cette construction de la présence des Palestiniens légitime leur expulsion ou leur répression

1. Cette formule apparaît dans une lettre de rabbi Menachem Mandel Mishkalov à des philanthropes juifs européens en 1820. Arieh Morgenstern, « Diaspora Jews and the Longing for Zion: 1240-1840 », in Michael Oren, David Hazoni and Yoram Hazony (eds.) *New Essays on Zionism* (Jerusalem, Shalem Center, 2006), p. 268-314.

2. J. Gorny, article cité.

3. À propos de l'ouverture voir G. Agamben, *L'Ouvert. De l'homme et de l'animal*, Paris, Rivages, 2002, M. Heidegger, *Grundbegriffe der Metaphysik*, V. Hermann (ed.), Klostermann Seminar Band, 6.

s'ils ne coopèrent pas. Comme le relève Schweid, selon le discours sioniste, « nulle entité nationale alternative liée à cette terre ne fut établie en Terre d'Israël. L'occupation étrangère [par les Arabes] ne fut pas transformée en une implantation nationale »¹. Schweid ajoute que « nulle colonie nationale ne fut établie à un niveau économique, social ou culturo-spirituel. Au contraire, la Terre d'Israël fut transformée en désert et... détruite... »² À partir d'une telle conception, il est clair que les droits des Palestiniens à leur terre sont annulés dès qu'ils sont confrontés au temps transhistorique juif, qui est déterminé non par la présence physique, mais instauré par la promesse divine et la quête théologique collective.

Dans le discours sioniste, le temps juif est dynamique, incarné dans le pionnier, le héros national, ressuscité des sources de l'histoire pour conduire les Juifs dans leur voyage moderne historique. La souveraineté juive exprime les efforts du peuple juif en vue de devenir une communauté exemplaire, responsable de son destin. Le cadre temporel est ouvert et progressiste, dynamique, élaboré par les pionniers constructeurs de la nation sur la terre natale. Par contraste, le discours sioniste construit le temps palestinien comme statique et primitif. Les Palestiniens apparaissent ainsi comme prisonniers du passé. En témoigne l'image biblique de la « Terre d'Israël » dans les déclarations des penseurs sionistes depuis le début du xx^e siècle³. Le seul remède pour cette terre, négligée par ses résidents palestiniens, c'est la renaissance imminente de la nation juive sur son sol. Ce sentiment, récurrent dans le témoignage de Jabotinsky devant la commission Peel en 1936-1937, trouve encore des échos dans les allocutions et les politiques des dirigeants israéliens d'aujourd'hui. Le discours hégémonique sioniste en Israël décrit ce dernier comme un îlot de progrès éclairé au Moyen-Orient⁴. Le prix exigé des Palestiniens pour le progrès promis – l'expulsion hors de leurs foyers et de leur propre histoire – est présenté comme trivial par rapport aux bénéfices retirés du projet sioniste. Cet argument remonte à Theodor Herzl. Sans surprise, la résistance des Palestiniens à cette position apparaîtra comme un péché cardinal. L'opposition est considérée comme dirigée non seulement contre les principes de la justice universelle ou contre la nécessité pour les Juifs

1. E. Schweid, *Homeland and a Land of Promise*, Tel-Aviv, Am Oved, 1979, p. 210.

2. *Ibid.*, p. 211.

3. E. Schweid, *op. cit.*

4. A. Jakobson et A. Rubinstein, *Israel and the Family of Nations: the Jewish Nation-State and Human Rights*, Londres, Routledge, 2009.

de protéger leur État souverain, mais également contre la réalisation de la destinée unique de la morale juive.

Herzl et ses successeurs ont écarté toute compréhension, même mince, des objections palestiniennes à l'immigration en Palestine¹. La résistance palestinienne aux entreprises sionistes était considérée comme irrationnelle et contre-productive². Les Palestiniens continuent d'être décrits et perçus comme un peuple figé dans le temps, attendant un rédempteur extérieur. La « stase » palestinienne a ainsi été transformée en temps biologique, composante de l'ordre naturel du pays, tandis que les Palestiniens sont censés manquer de tout sens propre de l'histoire. Seul un agent juif, muni de moyens « magiques », pourrait les affranchir de leurs chaînes historiques et leur insuffler l'esprit de l'époque.

La réponse juive à la résistance que les Palestiniens opposaient au projet sioniste accusait donc ces derniers d'appeler à leur propre destruction³. Leur prétendue primitivité les rendait aveugles aux bénéfices personnels et collectifs que le projet sioniste se vantait de leur offrir. Ce modèle revient chaque fois qu'il est question de la défiance des Palestiniens envers l'occupation israélienne depuis 1967, notamment lorsqu'il s'agit de l'un des mécanismes fondamentaux de contrôle de l'occupation : son caractère temporaire présumé⁴. La moralité de la politique sioniste n'est jamais remise en question. Les Palestiniens sont blâmés parce qu'ils « forcent » le mouvement sioniste puis l'État d'Israël à adopter des politiques rudes, contraires à leur « nature morale », en tant qu'émancipateurs éclairés et acteurs d'un réveil national. Dans le même ordre d'idées, les funestes actions palestiniennes requièrent une réponse sioniste appropriée – répression violente, déplacement, emprisonnement et expulsion.

LA POLITIQUE D'HÉGÉMONIE ETHNIQUE

Dans la réalité pratique et idéologique israélienne, la perception exclusive du temps se traduit en hégémonie ethnique. La conception hégémonique du nationalisme et de la démocratie en Israël sont la meilleure

1. J. Gorny, *The Arab Question and the Jewish Problem*, Tel-Aviv, Am Oved, 1985.

2. E. Said et C. Hitchens, (eds.), *Blaming the Victims: Spurious Scholarship and the Palestinian Question*, New York, Verso, 2001.

3. W. Ryan, *Blaming the Victim*, Londres, Ovrach et Chambers, 1971.

4. P. Inbari, *The Palestinians, between Terrorism and Statehood*, Sussex Academic Press, 1996.

expression de la signification hégémonique du sionisme politique de nos jours. Tout « nationalisme » comporte des éléments civiques et ethniques à divers degrés et sous diverses formes, cependant, il est important de savoir quels en sont les éléments prédominants¹. Dans le cas des Juifs, dominant les éléments ethniques, culturels et vernaculaires. C'est pourquoi il est impossible de parler de nationalisme civique et d'un bien public civique commun en Israël. Le « bien public » et « l'intérêt public » en Israël sont déterminés exclusivement par la majorité juive. La citoyenneté israélienne est chargée de signification ethno-religieuse². Ses signes et symboles sont clairement juifs, plus que civiques. C'est pourquoi il est difficile de parler de ce que Habermas a encodé comme « le patriotisme constitutionnel » commun à tous les citoyens israéliens, Juifs et Palestiniens³. La loi constitutionnelle israélienne accorde une claire priorité aux Juifs sur les Arabes. La plupart, sinon toutes les lois fondamentales d'Israël possèdent une claire affiliation ethnique, en ce sens qu'elles protègent le caractère juif de l'État et les intérêts du peuple juif plutôt que ceux des citoyens israéliens⁴. Quand en 1992 la Knesset a adopté deux lois fondamentales, « dignité et liberté humaines » et « liberté et occupation », le législateur ajouta une finalité à chacune de ces lois, suivant laquelle les droits libéraux inscrits dans ces lois étaient subordonnés au caractère ethnique de l'État⁵. La section de ces deux lois, identique, qui exprime cette finalité, est ainsi rédigée : « Le but de cette loi fondamentale est de protéger la dignité et la liberté humaines [dans le cas de l'autre loi fondamentale, "de protéger la liberté d'occupation"] en vue d'ancrer dans une loi fondamentale les valeurs de l'État d'Israël en tant qu'État juif et démocratique. »

Les deux lois établissent un lien entre la protection des droits individuels et les valeurs de l'État d'Israël en tant qu'État juif et démocratique ». Selon Dan Avnon, ce lien a « obscurci le langage et la pratique des

1. Anthony Smith, *National Identity* (London, Penguin Press, 1991).

2. B. Kimmerling, *The Invention and Decline of Israeliness*, *International Sociology*, vol. 21, n° 5, Berkeley, University of California Press, 2001.

3. J. Habermas, *The Inclusion of the Other, Studies in Political Theory*, MIT Press, 1998.

4. En Israël, il y a 11 lois fondamentales censées posséder un statut constitutionnel. Toutes soulignent le caractère substantiellement juif de l'État d'Israël ou protègent les intérêts et les institutions du peuple juif. À propos de la Constitution israélienne, voir Hanna Lerner, *Making Constitutions in Deeply Divided Societies* (Cambridge, Cambridge University Press).

5. D. Kretzmer, *The Occupation of Justice*, Albany, University of New York Press, 2002.

droits que la législation fondamentale de 1992 tentait de pérenniser »¹. Même quand l'État israélien tentait d'établir les droits libéraux comme les valeurs maîtresses de la politique et de la culture législative israéliennes, il s'agissait toujours de garantir le caractère juif de l'État. Cette législation a accru les tensions entre les forces politiques post- et néosionistes dans la société israélienne². Le caractère ethnique exclusif de l'État d'Israël et son hégémonie ont été soulignés par Smooha pour lequel « poussé par son nationalisme ethnique, l'État s'identifie avec une nation ethnique centrale, non avec ses citoyens. L'État pratique une politique de création d'un État-nation homogène, un État existant par et pour une nation ethnique particulière, et il agit en vue de promouvoir la langue, la culture, la majorité numérique, le bien-être économique et les intérêts politiques de ce groupe »³.

Afin de justifier cette caractéristique, la politique israélienne d'hégémonie culturelle utilise un discours ethno-républicain de citoyenneté visant à légitimer la priorité des Juifs sur les Arabes⁴. De sorte que dans sa signification substantielle et culturelle, la citoyenneté des Arabes palestiniens en Israël est subordonnée. Elle est artificiellement fabriquée à partir des aspects civiques réels mais marginaux de la citoyenneté israélienne⁵. Jusqu'en 1966, les citoyens arabes d'Israël ont été placés sous une règle militaire déterminée par les exigences d'urgence sécuritaire de 1945⁶. Afin de surmonter les obstacles de l'intégration d'Israël au monde démocratique occidental, l'état militaire enserrant les droits légaux et politiques de la population arabe a été partiellement relâché. Israël a remplacé l'autorité militaire directe par un système de contrôle à trois composantes : ségrégation, division et cooptation⁷. En vue de faciliter son contrôle, l'État utilisait ses « appareils idéologiques »,

1. D. Avnon, « The Israeli Basic Laws (Potentially) Fatal Law », *Israel Law Review*, 32(4), automne 98.

2. U. Ram, « Those Days and this Time: Zionist Historiography and the Invention of the Jewish National Narrative, Ben Zion Dinur and his Time », in Yossi Dahan et Henry Waserman (éds.), *Inventing a Nation*, Raanana, Open University, 2008, p. 217-260.

3. S. Smooha, *Autonomy for Arabs in Israel*, Beit Berl, The Institute for Israeli Arnas Studies, 1999.

4. A. Jama, *Arab Minority Nationalism in Israel: the Politics of Indigeneity*, Londres Routledge, 2011; Y. Peled, « Ethnic Democracy and the Legal Construction of Citizenship: Arab Citizens of the Jewish State », *American Political Science Review*, 1992, 86, 2, p. 432-443.

5. G. Shafir et Y. Peled, article cité.

6. S. Jiryis, *The Arabs in Israel*, New York, Monthly Review Press, 1976.

7. I. Lustick, *Arabs in the Jewish State: Israel's Control of a National Minority*, Austin, University of Texas Press, 1980.

tentant de susciter une nouvelle identité politique chez les citoyens arabes, celle « d'arabe israélien »¹. En fonction de cette identité d'Arabe israélien, les Arabes devaient être détachés de leur histoire et de leur affiliation politique palestinienne, pour adopter une nouvelle identité fabriquée, culturelle et politique, fondée sur les intérêts de l'État.

Selon Roger Brubaker, la caractéristique des États en veine de nationalisme est « la tendance à voir l'État comme un État-nation non encore réalisé, comme un État destiné à être un État-nation, un État fait de, et pour une nation particulière, mais qui n'est pas encore un État-nation (du moins pas à un degré significatif) ; et la disposition concomitante censée remédier à ce défaut, en vue de faire l'État quand il doit l'être proprement et légitimement, est de promouvoir le langage, la culture, la position démographique, la prospérité économique ou l'hégémonie politique de la nation qui donne son nom à l'État »².

Cette description s'appliquerait aisément à Israël. En Israël règne une claire hégémonie de la nation qui donne son nom à l'État, et qui utilise toutes les institutions étatiques pour promouvoir son langage, sa culture, sa position démographique, sa prospérité économique et sa domination politique. Cette politique pourrait être ressentie de façon moins négative si l'État n'était peuplé que des membres de cette nation. Mais la politique nationalisante de l'État d'Israël heurte de plein fouet les droits fondamentaux de la minorité palestinienne qui représente près de 20 % de la population. Elle se manifeste dans l'économie ethniquement stratifiée, dans les stratégies de dépossession, de planification régionale et de développement par zones, dans la répartition des ressources culturelles et matérielles, et dans les appareils de socialisation de l'État³.

Israël n'est pas seulement un État non libéral, c'est aussi un État ethnique qui exprime les droits collectifs de ses citoyens juifs à l'autodétermination tout en privant ses citoyens arabes de tout statut, de toute reconnaissance en tant que minorité nationale⁴. Israël a été clairement défini et redéfini en termes ethniques étroits comme un État juif. Ce caractère s'est accentué durant ces dernières décennies, lorsque le « libermanisme » et le « kahanisme » sont devenus des idéologies politiques totalement légitimes, en

1. A. Jamal, *op. cit.*, 2011; D. Rabinowitz, *Overlooking Nazareth, the Ethnography of Exclusion*, New York, Cambridge University Press, 1997.

2. R. Brubaker, *Nationalism Reframed*, New York, Cambridge University Press, 1996, p. 63.

3. A. Jamal, *Arab minority...*, *op. cit.*

4. I. Peleg et D. Wazman, *Israel's Palestinians*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011.

dépit de leurs directives et de leurs convictions manifestement racistes. En ce sens, Israël est un État ethnique, identifié avec une seule partie de sa population. Cela est justifié par l'idéologie sioniste, en tant qu'expression d'un nationalisme ethnique exclusif. Cela est déterminé par le caractère ethnique étroit de la définition du « citoyen à part entière », adoptée par le système légal israélien. Ce nationalisme spécifique se traduit dans l'identité de l'État et sa nationalité dominante. La Déclaration israélienne d'indépendance mentionne clairement « l'établissement d'un État juif dans *Eretz Israel*, devant être connu comme l'État d'Israël ». Cette déclaration mentionne également l'égalité et la liberté de ses citoyens, toutefois ses principes fondamentaux reposent sur le droit naturel et historique exclusif du peuple juif sur le pays. L'État est établi en tant qu'expression du droit juif à l'auto-détermination, tout autre peuple étant exclu du partage de la « possession » et du contrôle de cet État. La Déclaration n'ignore pas seulement le contexte social dans lequel l'État fut établi, elle nie également la présence de toute histoire légitime du pays et de son peuple¹. En adoptant pareille approche, la Déclaration relègue les principes d'égalité et de liberté à un statut secondaire dans l'État. La focalisation sur l'État est désormais une caractéristique fondamentale de la culture politique et légale israélienne. L'État, en vérité un phénomène moderne, est devenu l'aspiration des Juifs à toutes les époques de leur histoire. Ce mythe a été construit par tous les appareils idéologiques de l'État et par toutes les institutions culturelles fondamentales du secteur privé, y compris les médias, les théâtres et les universités.

Bien que les modèles de comportement idéologique et politique aient considérablement changé en Israël, et que l'on y ait nourri de nouveaux mythes, il est toujours possible de généraliser l'affirmation traditionnelle suivant laquelle le sentiment collectif de la nation juive et du bien public commun à tous les citoyens juifs continue de caractériser les tendances dominantes du mouvement sioniste, et qu'à ce jour, il est encore prédominant sur la politique de l'État. En dépit de la condition de différenciation interne à la population juive en Israël, il existe un consensus pratique sur le fait que l'État ne doit être qu'un État juif et doit appartenir à tous les membres du peuple juif, qu'il vive ou non en Israël². Il existe également un consensus prévalent

1. Orit Kamir, « The Declaration Has Two Faces: the Strange Story of “Declaring the Zionist State” and “Declaring the Democratic State” », *Iyony Mishpat* 23, 1 (2000), 473-538.

2. B. Kimmerling, *The Palestinians...*, *op. cit.*, 1994; Mautner, *Law and Culture of Israel*, Oxford, Oxford University Press, 2011.

chez les Juifs israéliens suivant lequel l'État devrait investir toutes les ressources possibles en vue de préserver l'hégémonie de la culture juive dans la sphère publique, même si cela signifie l'exclusion des non-Juifs. Seuls les Juifs sont considérés comme des participants légitimes à part entière à la détermination du caractère de l'État et des politiques fondamentales. La majorité des Juifs israéliens préféreraient que les Arabes soient exclus de tous les processus cruciaux de décision. Les tendances antilibérales d'une large proportion des Juifs israéliens sont apparues dans les enquêtes d'opinion publique, qui font ressortir l'étroitesse ethnique de la culture politique et l'absence de tolérance envers la population arabe, ainsi que la réticence à justifier sa participation égalitaire aux organes représentatifs de l'État.

Les récents développements de la politique israélienne démontrent clairement qu'en Israël, la majorité juive s'efforce de délégitimer la représentation arabe au Parlement israélien et de redéfinir le champ politique où peuvent jouer les Arabes, de redéfinir aussi la signification de leur citoyenneté. Cela apparaît au mieux dans les processus législatifs, au fil desquels les lois fondamentales ordinaires ont été amendées en vue d'éviter ou même de rendre illégale toute tentative de défier, légalement, le caractère juif de l'État. Le 15 mai 2002, la Knesset a modifié l'article 7(a) de la loi fondamentale (Constitution)¹ sur les partis politiques et sur l'élection du Premier ministre². En 2003, la loi de citoyenneté a été amendée en vue de couper court à toute éventualité de mariage entre les citoyens arabes et les Palestiniens des territoires qui vivaient alors avec eux en Israël. En mai 2011, la Knesset a introduit la loi sur la *Nakba*, qui visait à punir toute organisation commémorative de la tragédie palestinienne de 1948. Les amendements introduisaient les lois qui relèvent de la volonté de rétrécir les marges dans lesquelles les citoyens arabes pourraient encore défier le caractère juif de l'État. Ces lois signifient que les citoyens arabes d'un côté ne peuvent défier aucun aspect du système gouvernemental en relation directe ou indirecte avec le caractère juif de l'État, fût-ce à l'aide de moyens autorisés par la même Knesset, tandis que d'un autre côté, ces lois tentent de vider la citoyenneté arabe de tout contenu en vue d'imposer une identité arabe fabriquée par l'État et subordonnée aux priorités sionistes. En conséquence, les citoyens

1. The Knesset (Amendment, n° 35), 2002, Political Parties Law (Amendment n° 13), 2002.
2. Knesset and Prime Minister Election, Elections Law (Amendment n° 46), 2002.

arabes doivent agir en fonction des règles hégémoniques imposées par le système politique qui les rend illégitimes et sans pouvoir.

Les institutions étatiques israéliennes ne sont pas « daltoniennes » quand il s'agit de justice civile et de citoyenneté. Le caractère nationalisant de l'État crée un ensemble de fardeaux, barrières, stigmatisations et exclusions à l'encontre de la minorité arabe indigène parce qu'elle est palestinienne. Il est vrai que la participation arabe à la Knesset donne l'impression que les Arabes sont des membres authentiques de la communauté morale israélienne et participent à la détermination de l'ordre moral qui régit la culture israélienne. Cette intégration relève en fait d'une coercition dissimulée, au sein de laquelle la participation arabe est marginale, sinon vide de toute signification, spécialement quand il s'agit de définir l'ordre moral en Israël ou les règles de délibération sur tel ou tel point. La politique représentative israélienne est basée sur une majorité ethnique qui se traduit dans l'automatisme de la majorité juive en cas de débats importants. La plupart des décisions cruciales se font dans des institutions, représentatives ou administratives, où règne l'hégémonie juive. Il en résulte que les Arabes sont exclus de toute participation réelle et effective dans la détermination de l'agenda politique et la définition de ses choix possibles. La participation arabe à la Knesset masque des désaccords moraux et idéologiques profonds, qui ne parviennent pas toujours à être sérieusement discutés dans la sphère publique. Selon Williams, « la coopération dans l'interprétation des principes de justice pourrait obscurcir les désaccords moraux plus profonds sur les exigences de la justice morale »¹. La participation arabe tient lieu d'acceptation de la structure de l'ordre public et de l'éthos idéologique qui les légitime. La présence des Arabes dans la Knesset israélienne masque les désaccords moraux profonds entre Juifs et Arabes quant à la conception de la justice sous-jacente au système israélien dans son ensemble.

Les institutions représentatives du système politique israélien se considèrent comme les mécanismes fondamentaux de la défense des intérêts de la majorité juive du pays. Ce fait est établi par les milliers de lois promulguées par la Knesset. La souveraineté de cette dernière ne semble pas lui venir de sa représentativité de la seule société israélienne. Il est largement admis dans la majorité juive que la Knesset est une articulation de la souveraineté de tout le peuple juif. De ce fait, elle exprime les aspirations des

1. Howard Williams, 55 us. Dept. of State, Office of the Historian, Foreign Relations of the United States 1955-1957, Arab Israeli Dispute January 1st-July 26th, 1956, vol. IV. (P. William).

Juifs vivant aux États-Unis, au Canada, en Australie, en Russie, en Grande-Bretagne, etc., ce qui vide la souveraineté civile de toute signification, pour lui substituer une souveraineté ethnique qui dépasse l'État. Cette souveraineté trans-ethnique vide la citoyenneté de toute signification et la remplace par la parenté en tant que logique du pouvoir souverain. C'est donc sans surprise que les communautés juives, surtout les plus riches, ont le sentiment qu'elles peuvent intervenir et influencer la politique du gouvernement israélien, comme si l'État leur appartenait autant et même plus qu'à certains de ses citoyens.

Les caractéristiques profondément ethniques de la majorité dans le système politique israélien favorisent l'hégémonie juive, simultanément, les limites qu'elles posent à la représentativité des citoyens arabes-palestiniens sont révélatrices d'un biais sioniste enraciné et soulignent la nécessité d'un système alternatif de droits, différent de l'actuel système électoral. Les Juifs ont automatiquement la majorité dans tous les domaines de la politique, alors que les Arabes palestiniens sont subordonnés à des priorités qui font d'eux des menaces. Il en résulte que leur bien-être est ruiné par leur simple participation à un système qui sape leur présence au lieu de la consolider en partenariat à part entière.

Cette discussion évite toute analyse essentialiste ou monolithique du sionisme. Elle a évité la description de ce phénomène si complexe et dynamique en termes simplistes ou statiques. Pourtant, les traits majeurs – idéologiques et pratiques – du sionisme ressortent en termes clairs et persistants. Le sionisme a été l'idéologie nationale des Juifs durant la majeure partie de leur histoire. La plupart d'entre eux en ont une vision positive, qui exprime leur droit à l'autodétermination, à la liberté et à la sécurité. Il est impossible d'ignorer la force d'un tel sentiment individuel et collectif. Mais on ne peut pas davantage ignorer les manifestations dominantes du sionisme surtout envers son « autre ». Ces manifestations, envisagées positivement par la plupart des Juifs, sont racistes, spoliatrices et discriminantes pour les non-Juifs, spécialement pour les Palestiniens, mais pas seulement pour eux. Notre discussion a démontré que des traits cachés ou minorés du sionisme sont devenus très apparents au fil de l'histoire du mouvement sioniste. La création d'un État juif n'a pas restreint ou réduit les caractéristiques racistes, expansionnistes et exclusives du sionisme. Au contraire, l'État juif est devenu le véhicule du sionisme, la force militaire étant mise à disposition dès que l'idéologie sioniste rencontrait une opposition. Cette politique a fusionné les dimensions idéologiques et pratiques du sionisme

dans l'État, soulevant des questions fondamentales sur sa moralité et ses justifications. Le sionisme est devenu autocontradictoire dans la mesure où, en vue de s'accomplir lui-même en termes ethniques, il a nié la liberté et l'autodétermination en tant que valeurs universelles. L'apparition dans les années 1980 et 1990 d'un courant sioniste critique et réflexif – le post-sionisme – a fait naître l'espoir que de nouveaux courants intellectuels allaient conduire un *Tikun Olam* historique. Ce courant converge avec des vents de libéralisation, en politique et dans la culture constitutionnelle, sous la houlette de la Cour suprême. Mais ces courants ont dû en affronter de contraires, issus de la pensée néosioniste, conservatrice et chauvine. C'est cette dernière qui domine la scène politique et qui réussit à faire taire les critiques. Ce faisant, elle creuse les contradictions internes du sionisme, délégitime sa prétention d'être une expression des Droits de l'Homme universels et fondamentaux. Dans la mesure où les processus politiques sont contingents plus qu'indispensables, cette réalité n'est pas le résultat d'une source divine ou d'une prédestination naturelle. Les tragédies ne sont pas le fruit d'un déterminisme. Elles résultent en grande partie de l'activité humaine, surtout quand leur développement s'accompagne de signes clairs. Il semblerait que l'idéologie et les pratiques sionistes se soient engagées sur une voie inquiétante susceptible d'une issue tragique. Seules une autoréflexion humaniste et une certaine dose de modestie permettraient d'en sortir. Malheureusement, de nos jours, ces qualités deviennent très rares sur le marché de la politique israélienne, et manquent de la rigueur intellectuelle susceptible de les associer avec la légitimité et le pouvoir.

Traduit de l'anglais par la rédaction